



CAPES EXTERNE ITALIEN

Extrait de l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré.
En italique, les commentaires apportés par le président du jury.

A. - Epreuves d'admissibilité

1° Commentaire dirigé :

Commentaire dirigé en langue étrangère d'un texte littéraire ou de civilisation en langue étrangère. Ce texte peut être accompagné de documents annexes dont le nombre est fixé à cinq au maximum, destinés à en faciliter la mise en perspective.

Durée : cinq heures ; coefficient 3.

Le commentaire écrit visera à explorer au fil des ans toutes les périodes chronologiques et portera sur les questions qui ne sont plus au programme en cours de l'agrégation externe.

2° Traduction :

Traduction en français d'un texte en langue étrangère et/ou traduction en langue étrangère d'un texte en français accompagnée(s) éventuellement d'une explication argumentée en français de certains choix de traduction.

Durée : cinq heures ; coefficient 3.

La traduction comportera une version et un thème. La version sera plus longue que le thème avec un coefficient supérieur (entre deux tiers et trois quarts de la note).

B. - Epreuves d'admission

1° Leçon portant sur les programmes des classes de collège et de lycée :

Durée de la préparation : trois heures ; durée de l'épreuve : une heure (première partie : exposé : vingt minutes ; entretien : dix minutes ; seconde partie : exposé : vingt minutes ; entretien : dix minutes) ; coefficient 3.

L'épreuve prend appui sur un ou plusieurs documents proposés par le jury se rapportant à une des notions culturelles des programmes de collège ou de lycée. Ces documents peuvent être des textes, des documents iconographiques, des enregistrements audio ou vidéo. L'épreuve comporte deux parties :

— une première partie en langue étrangère consistant en la présentation, l'étude et, le cas échéant, la mise en relation des documents, suivie d'un entretien en langue étrangère ;

— une seconde partie en français, consistant en la proposition de pistes d'exploitation didactiques et pédagogiques de ces documents, en fonction des compétences linguistiques (lexicales, grammaticales, phonologiques) qu'ils mobilisent et des activités langagières qu'ils permettent de mettre en pratique, suivie d'un entretien en français au cours duquel le candidat est amené à justifier ses choix.

Chaque partie compte pour moitié dans la notation. La qualité de la langue employée est prise en compte dans l'évaluation de chaque partie de l'épreuve.

Il est important de rappeler que les programmes sont déterminés pour l'ensemble des langues. Les contextes d'usage de la langue étudiée sont prioritairement dictés par l'entrée culturelle :

- « Tradition et modernité », palier 1 du collège (BO Hors Série n° 6 du 25 août 2005) ;
- « L'ici et l'ailleurs », palier 2 du collège (BO Hors série n° 7 du 26 avril 2007) ;
- « L'art de vivre ensemble », classe de seconde du lycée général et technologique (BO Spécial n° 4 du 29 avril 2010) ;
- « Gestes fondateurs et monde en mouvement », cycle terminal du lycée général et technologique (BO Spécial n°9 du 30 septembre 2010).

Ces programmes sont également disponibles sur le site suivant :

<http://eduscol.education.fr/cid45757/langues-vivantes.html>

L'épreuve prendra appui sur l'extrait d'une œuvre (texte littéraire ou document iconographique ou enregistrement audio ou vidéo) d'époque moderne ou contemporaine, et sur un document complémentaire. Dans la première partie de l'épreuve, le candidat fera l'analyse du premier document proposé selon une méthode appropriée à sa nature (explication de texte ou analyse de l'image ou du document sonore) ; dans la seconde partie, il mettra en perspective les deux documents afin d'en dégager des pistes d'exploitation didactiques et pédagogiques. Dans cette seconde partie concernant les « pistes d'exploitation didactiques et pédagogiques », les candidats retiendront tout ou partie des deux documents et devront justifier leurs choix en tenant compte des programmes mentionnés ci-dessus.

2° Epreuve sur dossier comportant deux parties : 14 points sont attribués à la première partie et 6 points à la seconde. (Durée de la préparation : deux heures ; durée totale de l'épreuve : une heure ; coefficient 3.)

Première partie : étude de dossier. (Présentation n'excédant pas vingt minutes ; entretien avec le jury : vingt minutes.)

L'épreuve permet au candidat de montrer :

- sa culture linguistique et professionnelle ;
- sa connaissance des civilisations contemporaines liées à la langue enseignée ;
- sa réflexion sur les finalités de cette discipline et ses relations avec les autres disciplines.

L'épreuve prend appui sur un dossier composé de plusieurs documents d'actualité (écrits, sonores ou vidéo).

Le candidat fait une présentation dans la langue vivante concernée des éléments contenus dans le dossier qui sert de point de départ à l'entretien dans cette langue avec le jury.

L'entretien permet de vérifier la capacité du candidat à s'exprimer dans une langue correcte et précise, et à réagir aux sollicitations du jury.

Cette première partie d'épreuve fait l'objet d'un programme limitatif révisé tous les trois ans et publié au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale.

S'agissant de dossiers, cette épreuve comportera au plus trois documents (textes, documents iconographiques, enregistrements audio ou vidéo). Le « programme limitatif » est choisi pour trois années mais, si nécessaire, il fera l'objet d'un thème et d'une bibliographie révisés annuellement visant à l'« actualiser ». Cette actualisation donnera lieu à une publication spécifique au B.O. Les documents de chacun des dossiers proposés seront essentiellement

tirés de cette bibliographie.

Pour la période 2010-2011 à 2012-2013, le programme limitatif choisi est « Art et société ». Le thème retenu pour l'oral 2011 est « Le théâtre de Dario Fo et Franca Rame ». La bibliographie pour l'année 2011 est :

- Dario Fo, Teatro, a cura di Franca Rame, Milano, Einaudi, 1242 pages. Cette édition contient : Gli arcangeli non giocano a flipper, Settimo : ruba un po' meno, Mistero Buffo, Morte accidentale di un anarchico, Non si paga! Non si paga!, Claxon trombette e pernacchi, Johan Padan a la descoberta de le Americhe, Lu Santo Jullàre Francesco, Tutta casa, letto e chiesa, Coppia aperta, quasi spalancata, Una giornata qualunque, L'eroina, Grasso è bello.

- Dario Fo e Franca Rame, L'anomalo bicefalo, Milano, Fabbri, 62 pages.

- La plupart des textes de D. Fo et F. Rame figurent également dans la série « Le comédie di Dario Fo », a cura di Franca Rame (Einaudi), ainsi que dans la série « Tutto il teatro di Dario Fo e Franca Rame » (Fabbri). Cette édition est notamment accompagnée de DVD dont pourront être tirés des extraits pour l'oral.

Certains textes écrits (et joués) en dialecte sont proposés en édition bilingue : c'est la version italienne qui doit être retenue.

Seconde partie : interrogation, en français, portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable ». (Présentation dix minutes, entretien avec le jury : dix minutes.)

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document inclus dans le dossier qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies dans le point 1 de l'annexe de l'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier. L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant dix minutes.

Pour cette seconde partie, conformément à l'arrêté du 12 mai 2010 (B.O. du 22 juillet 2010), le candidat répondra à une question contenue dans le dossier, par exemple :

- Quels sont les types de conseils d'un établissement scolaire ?*
- - Quels sont les enjeux et les modalités du plan de rénovation de l'enseignement des langues vivantes étrangères ?*
- Rôle et fonctions du Chef d'établissement.*
- Rôle et fonctions du Conseiller Principal d'éducation.*
- Rôle et fonctions de l'IA-IPR.*
- Rôle et fonctions du Professeur principal.*
- Rôle et fonctions du Professeur documentaliste.*
- Quelle est la place des TICE en classe de langue ?*
- Place et enjeux des échanges internationaux dans le cadre de l'apprentissage d'une langue étrangère.*
- Qu'est-ce qu'une « section européenne et de langues orientales » ?*
- En quoi consiste le travail interdisciplinaire d'un professeur de langues vivantes ?*
- L'orientation des élèves.*
- L'établissement scolaire et les collectivités territoriales.*
- La validation du socle commun de connaissances et de compétences.*
- La place des langues dans le nouveau lycée.*
- Les dispositifs spécifiques : éducation prioritaire/parcours d'excellence.*

- *Liaison parents/école : modalités et enjeux ?*
- *Liaison collège/lycée : modalités et enjeux ?*
- *Liaison lycée/université : modalités et enjeux ?*
- *Quelles sont les épreuves au baccalauréat pour les langues vivantes étrangères ?*
- *En quoi consiste le projet d'établissement ?*